

AVIS N° 40/22

SEANCE DU	13/07/2022
INTITULE	PORTANT ANNULLATION DE TRANSACTION
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

Article 1 :

Conformément à l'article 103 du règlement général, et après avoir réuni les conditions requises de l'annulation d'une transaction dont la demande formulée par l'IOB CPA et l'accord favorable à l'annulation exprimé par l'IOB ESSALEM, partie prenante à la transaction, les transactions portant numéros 38987, 38988, 38989 et 38990 sur le titre SAÏDAL et réalisées lors de la séance du 11 juillet 2022, sont annulées.

Article 2 :

En conséquence de cette annulation, la SGBV annule également le cours coté de 544 dinars issu de la séance du 11 juillet 2022.